

**Compte rendu du conseil de l'ED 382 du jeudi 18 Octobre 2018, à 14h30, en  
salle 870, Bâtiment Olympe de Gouges, site PRG, 8 place Paul Ricœur 75013  
Paris**

## **Présent.es**

### **Bureau**

Jean-Pierre GUILHEMBET, Florence BINARD, Dominique VIDAL, Laëtitia GARAUD

### **Représentant.es des équipes d'accueil (laboratoires) et représentants des masters invités**

Patrick CINGOLANI, Gilles ARNAUD-FASSETTA, Gilles GUIHEUX, Nicolas PUIG, Antoine REBERIOUX

### **Représentant.es des doctorants**

Lozna CHEBBAH, Sarra ZAIED, Adrien COIGNOUX, Pauline PICOT, Rémi ZANNI

### **Invité.es**

Charlotte RAUXET

## **Excusé.es**

Florence GHERCHANOC (procuration à D. Vidal), Charlotte DE CASTELNAU-L'ESTOILE (procuration à Fl. Binard), Laurence SIMMAT-DURAND

Le quorum constaté, la séance est ouverte à 14h40.

### **Rappel de l'ordre du jour**

- Vie de l'ED : nouveaux-elles collègues, point sur la rentrée et les nouvelles procédures
- Compte rendu de la réunion du CED du 09 octobre 2018
- Renouvellement des membres du conseil et de l'équipe de direction (2019-2023)
- Révisions du règlement intérieur
- Questions diverses.

## 1. Vie de l'ED

De nouveaux.elles collègues HDR ont rejoint l'ED :

- Françoise RICHER et Gilles-Antoine LANGLOIS (ICT) ;
- Guillaume Le Blanc (LCSP) ;
- Denis CHARTIER et Igor BABOU (LADYSS)
- Marie-Hélène ZERAH (CESSMA)
- François BETARD, Nicolas DELBARD (PRODIG)
- François MORONI (LIED)

Avec l'arrivée de M. BABOU, la question de la création d'un libellé de diplôme Sciences de l'information et de la communication se pose. (CNU 71 – spécialité dont notre collègue, jusque-là membre de l'ED 131, est le seul encadrant à Paris Diderot).

Interrogation de M. GUIHEUX sur « la personnalisation » des mentions. Il s'étonne que ce ne soit pas plus global. La direction indique que, dans le cadre du nouveau quinquennal, la liste sera à réviser intégralement (préconisation du futur CED de l'Université de Paris, voir *infra*).

- La création du libellé est adoptée à l'unanimité. [décision remontée au SFD le 5/11]

Il est demandé aux directeur.es de laboratoire de transmettre à l'ED :

- les informations nécessaires pour l'actualisation de la brochure et du site internet.
- la liste des formations dites recevables pour le portfolio du.de la doctorante (rappel : tout.e doctorant.e doit avoir suivi 100 heures de formations sur les trois années). Interrogation des représentant.es des doctorant.es sur la pertinence de la case dédiée aux signatures dans le portfolio, dans la mesure où les attestations ne sont pas toujours faciles à obtenir. Le directeur répond que les signatures permettent malgré tout de crédibiliser le document (même s'il en manque quelques-unes).

### **Bilan de la rentrée : premières inscriptions et réinscriptions, soutenances**

- 15 nouveaux.elles inscrit.es, hors contrats doctoraux (10). La réunion des nouveaux.elles doctorant.es aura lieu le 6 décembre 2018 après-midi (voir sur le site).
- 42 demandes de dérogation (D4 et au-delà) à ce jour.
- 22 soutenances de septembre à novembre 2018.
- La procédure du CSI est désormais entré dans son « rythme de croisière », avec cependant des comptes rendus encore de teneur un peu disparate.

### **Rappel des calendriers**

- Date limite des inscriptions : le 16 novembre 2018

5 rue Thomas Mann – Case postale 7001 – F 75205 Paris Cedex 13

Tél. + 33 (0) 1.57.27.71.94, Fax + 33 (0) 1.57.27.71.74

**[www.univ-paris-diderot.fr](http://www.univ-paris-diderot.fr)**

- Date limite de demande de cotutelle : le 28 février 2019
- Date limite de demande de césure pour le 1<sup>er</sup> semestre et l'année complète : le 7 novembre 2018 et le 3 janvier 2019 pour le second semestre
- Information sur le calendrier de qualification du CNU et des nouvelles modalités de rédaction et de présentation du rapport de soutenance (documents mis en ligne sur le site de l'ED).

#### **Mise en lumière de nouvelles procédures telles que**

- la CVEC (Contribution de la Vie Etudiante et de Campus)
- l'ajout de la signature du.de la co-directeur.e pour toute demande de dérogation et de proposition de jury
- la signature au préalable du.de la codirecteur.e de l'université partenaire pour toute demande de cotutelle

## **2) Compte rendu de la réunion du CED du 9 octobre 2018**

Lors de cette réunion, le futur des écoles doctorales après la création de l'Université de Paris (désormais UP) a été discuté. La nouvelle université comprendra 22 écoles doctorales. L'accréditation des ED actuelles sera valide jusqu'en août 2019 (le décret portant création de l'UP devrait être publié en mars, l'élection de la Présidence se tenir en juin ; à partir de septembre le doctorat sera délivré par l'UP). Les ED reconfigurées doivent entrer en action au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre. Leur budget sera la somme de ceux des ED actuelles ; il sera impératif de ne pas consommer toutes les ressources avant septembre !

A l'occasion de la fusion, des groupes de travail vont se créer pour décider, notamment, des modalités concernant les HDR, les codes diplômes dans le cadre de la création de l'université de Paris.

- La liste des libellés de diplôme sera à réviser/actualiser par chacune des ED, les situations étant très variables.

Un nouvel appel à création d'EUR va être lancé durant l'hiver ; dans le cadre des IdEx, il sera piloté par l'Université ; un groupe de travail va être formé.

L'appel relatif aux CD China Scholarship Council/USPC va être diffusé prochainement, selon la procédure habituelle. [reçu le 26/10]

Un projet européen, destiné à prendre la suite d'INSPIRE, a été déposé (multi impacts : international, interdisciplinaire, innovatif, ...)

Le retour de l'IdEX a permis la création de contrats doctoraux internationaux dès juillet 2018, selon une procédure accélérée (sur dossier). Notre école doctorale a bénéficié d'un CD supplémentaire.

Une procédure va être mise en place au début 2019.

NB : la notion d'interdisciplinarité/association de 2 ED devra être affinée (certaines ED étant déjà fortement interdisciplinaires).

En 2019, les contrats doctoraux « classiques » seront attribués aux actuelles ED, selon les modalités propres à chaque établissement. Une nouvelle répartition sera proposée en 2020 seulement.

Informations diverses :

Parmi les différences actuelles de fonctionnement entre Paris Descartes et Diderot : la procédure d'ADT (fréquente à Diderot, réservée aux responsables d'ERC ou professeur.es à l'étranger à Descartes), le nombre maximal de doctorant.es / HDR (fixé par le conseil de l'ED mais dans le cadre d'une politique d'établissement), l'exonération des frais d'inscription en fonction de la date de soutenance, la politique vis-à-vis de la césure.

Calendrier prévisionnel : réunion des gestionnaires d'ED (octobre) ; réunion avec préfigurateur.es des facultés (novembre) ; janvier 2019 : séminaire des ED de l'UP ; 2019 : groupes de travail sur les CD et le budget.

### 3) Renouvellement des membres du conseil et de l'équipe de direction (2019-2023)

En 2019, l'école doctorale entame un nouveau quinquennal. Des mesures sont à prendre pour un bon fonctionnement de l'ED 382 jusqu'en septembre 2019 (en particulier à partir de janvier 2019).

Le conseil approuve à l'unanimité la **nomination de Charlotte RAUXET**, gestionnaire de l'ED 450, comme 2<sup>nde</sup> représentante BIATSS (en remplacement de Karolina GARNCZAREK, désormais responsable administrative adjointe du SFD) et la nomination **de Nicolas DOUAY**, professeur de géographie à l'université Grenoble-Alpes, comme membre extérieur (à la suite de la démission de Samuel RUFAT).

L'équipe actuelle de direction ne souhaitant pas postuler à un mandat au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prochain conseil devra procéder début décembre à l'élection de la nouvelle direction. Les laboratoires et les UFR sont donc invités à engager des discussions internes en vue de cette élection. Il serait souhaitable que les candidat.es soient en mesure d'assurer la meilleure continuité possible avec la nouvelle ED SdS, dont les statuts devront être élaborés au cours du printemps.

- Il est souhaitable que les candidatures soient adressées à l'ED au moins une semaine avant le prochain conseil (5/12) afin d'assurer leur diffusion en même temps que l'ordre du jour.

Rappel : le projet d'ED SdS (une seule ED donc avec un seul conseil) prévoit une articulation interne en 2 départements, l'un de Sciences sociales (DSS ; sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie), l'autre dont l'acronyme reste à fixer (EESCAP ? ESCAPE ? économies, espaces, sociétés, civilisations, philosophie politique, architecture). Malgré les réserves exprimées par le comité de visite du HCERES (cf. réponse de l'ED), afin d'assurer un contact personnalisé avec les doctorant.es et HDR, notamment dans une première phase de séparation topographique des locaux, cette solution semble la plus souhaitable.

#### 4) Révisions du règlement intérieur

Il a été discuté certaines modifications du règlement intérieur, tout d'abord le nombre minima de sessions du conseil de l'ED.

- Article 4

Modification de la phrase : Elle précise la composition du jury (*en prévoyant notamment la présence d'une des représentant.es des doctorant.es*), la teneur du dossier à fournir [...] par les décisions antérieures du conseil.

- Article 6

Modification du premier paragraphe : En conformité avec la politique de l'Ecole doctorale, le.la directeur.trice de thèse s'engage à *assurer un suivi personnalisé du.de la doctorant.e* et à l'aider à satisfaire les obligations qui lui sont faites par l'ED et la charte du doctorat.

Ajout d'un paragraphe : *Il est de la responsabilité du directeur.trice de thèse et du directeur.trice du laboratoire d'informer le.la doctorant.e encadré.e des activités de l'Ecole doctorale et de celles du laboratoire.*

- Article 7

Remplacer « en juin » par *au début de l'été*.

Il a été cependant rappelé que ce règlement intérieur ne serait que temporaire (jusqu'au 31/08/2019) du fait de la création de la nouvelle ED SdS.

#### 5) Questions diverses

Absence de questions diverses

La séance est levée à 17h00.